



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Plantes invasives

Un danger pour la biodiversité
du Finistère



Plantes invasives un danger pour la biodiversité du Finistère

Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces «exotiques» est considérée comme une des causes majeures de perte de biodiversité dans le monde.



Invasion d'un milieu naturel par l'Herbe de la pampa : faute de place, les espèces locales disparaissent et le paysage change radicalement

Qu'est ce qu'une plante invasive ?

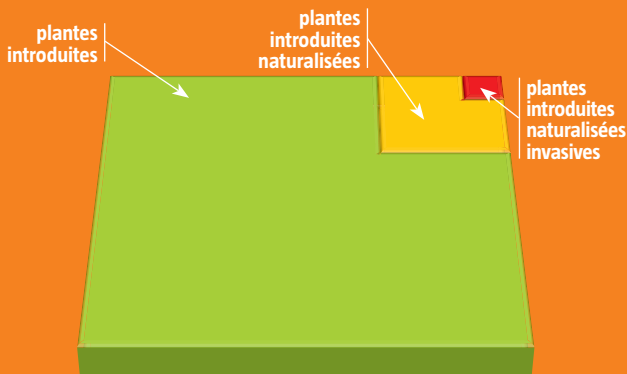
C'est une espèce exotique, importée généralement pour sa valeur ornementale ou son intérêt économique qui, par sa prolifération, transforme et dégrade les milieux naturels de manière plus ou moins irréversible.

Principales caractéristiques des plantes invasives :

- Elles ont un **développement rapide** et sont très compétitives ;
- Elles n'ont pas de **parasites** ou de **consommateurs** connus dans les régions infestées ;
- Elles colonisent préférentiellement les **milieux perturbés** (invasion rapide des milieux artificialisés, dégradés ou appauvris en espèces).

La règle des 10 %

Parmi les nombreuses espèces végétales exotiques introduites dans nos régions, environ 10 % sont capables de survivre durablement en milieu naturel, c'est à dire de se naturaliser. On considère ensuite que 10 % de ces espèces naturalisées peuvent poser des problèmes d'invasion.



Les espèces envahissantes ne sont pas forcément des espèces invasives !

Certaines espèces indigènes, comme le roseau, les oenanthes, les épilobes, ... peuvent parfois devenir envahissantes.

Ce ne sont pas pour autant des plantes invasives. Le terme « invasives » est réservé aux plantes exotiques qui causent de graves atteintes aux milieux naturels locaux ou à la santé humaine.



Lorsque certains milieux humides ne sont plus exploités, ils peuvent être colonisés par les roseaux ou les joncs. Il s'agit d'un processus naturel et généralement réversible, ne mettant en scène que des plantes locales qui ne sont donc pas considérées comme des plantes invasives.

Certaines plantes indigènes en France comme la salicaire sont de véritables pestes végétales dans d'autres pays où elles ont été introduites, alors qu'elles ne posent aucun problème dans nos régions.

L'exemple de la salicaire (*Lythrum salicaria*)

En Europe :

C'est une plante indigène, d'environ 1,2 m. de haut, présente naturellement dans les zones humides, sans jamais créer de dommages à la flore compagne et au milieu.

> *Espèce locale non invasive*

En Amérique du Nord :

C'est une plante introduite, causant une très forte perte de biodiversité dans les zones humides qu'elle colonise ; très vigoureuse, elle peut mesurer jusqu'à 2,5 m.

> *Espèce exotique invasive*



Aux
État-Unis
D'Amérique:
115 000 ha de
zones humides
envahis pour un coût
estimé de 45 millions de
dollars/an

Quels problèmes posent les invasives ?

Disparition d'espèces locales :

Les végétaux et animaux invasifs concurrencent les espèces locales et mettent parfois en péril la survie de certaines d'entre elles.

Diminution de la biodiversité générale :

Elles modifient profondément le milieu et peuvent faire disparaître localement tout ou partie des autres espèces, tant animales que végétales, qui y vivent.

Transformation des écosystèmes et des paysages :

Les plantes invasives peuvent aller jusqu'à changer certains paysages. On parle alors d'espèces transformatrices.

Problèmes de santé publique :

Certaines plantes invasives (Berce du Caucase, ambroisie...) peuvent s'avérer irritantes pour les voies respiratoires et la peau, voire allergisantes. D'autres comme les élodées peuvent conduire à l'asphyxie des plans d'eau servant à l'alimentation en eau potable.



Le Liparis de Loesel est une orchidée rarissime dans le Finistère, menacée par l'expansion de certaines invasives comme l'Herbe de la pampa ou le Sénéçon en arbre.



L'Ambrosie pose de graves problèmes de santé



Plan d'eau totalement colonisé par les jussies

Quelques plantes invasives des milieux aquatiques*

Plusieurs plantes aquatiques originaires d'Amérique tropicale ou inter-tropicale, ont été introduites dans le département du Finistère pour agrémenter les plans d'eau ou les aquariums.

Parmi elles, les jussies, le Myriophylle du Brésil ou encore l'Élodée dense s'avèrent de puissantes invasives en raison de leur capacité à proliférer de manière très rapide et à asphyxier les plans d'eau.

Elles forment des **groupements très denses** dans les eaux stagnantes, les mares et sur les berges de rivières ; les jussies peuvent même coloniser certaines prairies humides.

L'**impact économique** de telles invasions est très lourd : les plantes entravent les activités de pêche, de navigation ; elles peuvent gêner la gestion des réservoirs d'eau potable. Les coûts d'éradication de ces espèces invasives sont très élevés.



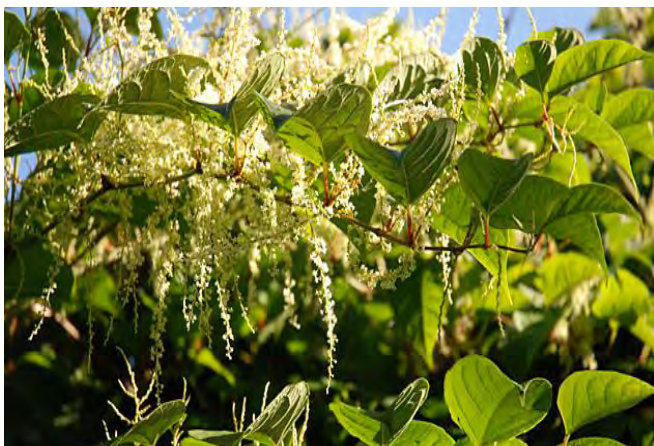
Jussie



Élodée dense



Myriophylle du Brésil colonisant un étang du nord Finistère



Les Grandes renouées

Les Grandes renouées sont originaires d'Asie. Elles ont été introduites en Europe au milieu du XIX^{ème} siècle.

Ce sont de grandes herbes, à tiges droites, rougeâtres, émergeant directement du sol, pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. 3 espèces sont présentes dans le Finistère (sans compter les hybrides) : *Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Polygonum polystachyum*.

Les renouées sont dotées d'une capacité de reproduction très puissante, essentiellement par le développement des tiges souterraines et par bouturage. Elles sont aujourd'hui assez répandues dans le département et forment de véritables massifs le long des cours d'eau et des bords de route. Elles sont responsables d'une baisse importante de la biodiversité, notamment en bordure des rivières.



Polygonum polystachyum en bordure de route



Les Griffes de sorcière

Ces belles plantes originaires d'Afrique du Sud ont été introduites en Europe vers la fin du XVIIème siècle.

Plantes grasses à feuilles charnues, dotées de magnifiques fleurs roses, rouges ou jaunes, elles sont commercialisées dans presque toutes les jardinerie.

Les Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*, *Carpobrotus acinaciformis*) font partie des végétaux exotiques posant le plus de problèmes écologiques dans les régions à climat méditerranéen (Müller, 2004).

Dans le Finistère, ces plantes ont ainsi infesté certaines falaises du littoral et des dunes, où les conditions climatiques conviennent bien au développement de ces espèces.

Les Griffes de sorcière sont capables de former des tapis très denses, qui causent la disparition des plantes locales.

Une prolifération rapide :

- Le moindre fragment de plante bouture très facilement ;
- Chaque fruit peut produire 1 000 à 2 000 graines par an ;
- Ses fruits sont consommés et dispersés par les animaux. Leurs graines germent mieux après avoir transité par le tube digestif des rongeurs (rats, lapins).

L'Herbe de la pampa

L'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) est originaire d'Amérique du Sud. Son nom commun est issu de l'appellation des prairies argentines (pampas).

Cette grande graminée vivace forme des touffes pouvant atteindre 4 mètres de haut et 2 mètres de large. L'espèce est dioïque, c'est à dire que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par des plants différents.

L'Herbe de la pampa est capable de pousser dans une très large gamme de conditions de sols et d'humidité. Elle se développe le plus souvent à partir de plants introduits dans les jardins et colonise les milieux remaniés ou perturbés (talus, friches, remblais, bords de routes et de chemins). Elle se propage ensuite dans de nombreux types d'habitats naturels : zones humides (bords de rivières, berges de marais), prairies, milieux sableux (dunes, arrière-dunes), pelouses, falaises, etc.

Chaque plant femelle peut produire jusqu'à 10 millions de graines fertiles. Elles sont susceptibles d'être éparpillées par le vent dans un rayon de 25 km. La progression de l'espèce peut donc être très rapide !





Le Sénéçon en arbre

Originaire de l'Est des Etats-Unis, le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) a été introduit en France dès la fin du XVIIème siècle.

Cet arbuste de la famille des composées, peut atteindre 4 mètres de haut. Il est apprécié pour sa vigueur et sa tolérance aux embruns maritimes. Les pieds mâles et les pieds femelles, distincts, portent un feuillage abondant, vert jaunâtre. En fin d'été, avec l'apparition de très nombreuses fleurs blanc-jaunâtres, les plants femelles prennent un aspect brillant.

Le Sénéçon en arbre tend à s'échapper des secteurs où il a été planté (jardins, haies,...) pour coloniser les milieux alentours. C'est une plante très compétitive qui forme des fourrés très denses, entraînant la disparition des plantes et des communautés animales et végétales locales.

Dans le Finistère, l'invasion des milieux naturels par le Sénéçon en arbre se manifeste depuis peu de temps. Cependant, il faut être vigilant et agir au plus vite pour ne pas se retrouver dans la situation des départements plus au sud qui ont beaucoup de mal à enrayer la progression de cette plante.



En septembre, les innombrables graines produites par les pieds femelles du Sénéçon en arbre se dispersent sous l'action du vent. La germination peut se produire en moins de 2 semaines si les conditions sont favorables !

Principales plantes invasives dans le Finistère

Plantes aquatiques

Nom français	Nom latin	Milieus colonisés
Jussies	<i>Ludwigia peploides</i> , <i>Ludwigia uruguayensis</i>	Plans d'eau
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Plans d'eau
Spartine à fleurs alternes	<i>Spartina alterniflora</i>	Marais littoraux (Rade de Brest)
Élodée dense	<i>Egeria densa</i>	Plans d'eau
Crassule de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	Bord des plans d'eau
Petites lentilles d'eau	<i>Lemna minuta</i> , <i>Lemna turonifera</i>	Plans d'eau
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i>	Bord des plans d'eau

Plantes terrestres

Nom français	Nom latin	Milieus colonisés
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	Friches, zones humides, ...
Grandes renouées	<i>Reynoutria japonica</i> , <i>Reynoutria sachalinensis</i> , <i>Polygonum polystachyum</i> et leurs hybrides	Milieus diversifiés (bords de rivière, bords de route, ...)
Séneçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>	Littoral
Griffe de sorcière	<i>Carpobrotus edulis</i> , <i>Carpobrotus acinaciformis</i>	Littoral
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	Sous-bois
Rhododendron pontique	<i>Rhododendron ponticum</i>	Sous-bois
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	Surtout sites anthropisés
Ail triquètre	<i>Allium triquetrum</i>	Littoral, en périphérie des villes
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>	Surtout en périphérie des villes
Impatiente de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>	Bords de rivière
Pétasite odorant, Grand pétasite	<i>Petasites fragans</i> , <i>Petasites hybridus</i>	Bords de rivière, bords de route et de chemin

La liste complète des plantes invasives du Finistère et de Bretagne est téléchargeable sur le site Internet du CBN de Brest et de Bretagne Environnement.

Espèces invasives connues pour leur impact sur la santé, présentes très localement dans le Finistère :

Ambroisie (*Ambrosia artemisifolia*) :

Allergies respiratoires. A été observée près du port de commerce de Brest et en Presqu'île de Crozon. A arracher dès que possible.

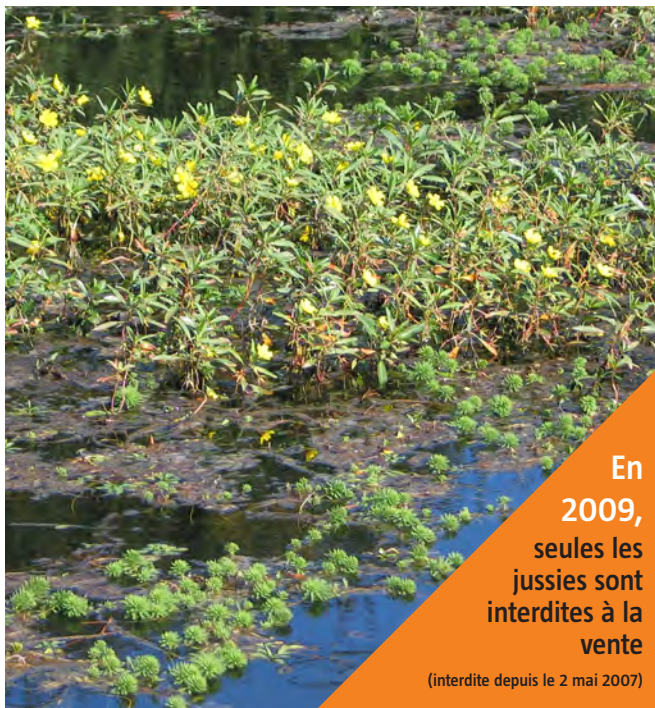
Berce du Caucase (*Heracleum montegazzianum*) :

Brûlures cutanées. Est plantée dans de nombreux jardins, d'où elle peut s'échapper.

Réglementation

L'article L411-3 du code de l'environnement stipule l'interdiction de l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée.

En 2009, la liste des plantes visées par cet article ne comprend que 2 espèces de jussie : *Ludwigia uruguayensis* (= *grandiflora*) et *Ludwigia peploides*.



**En
2009,
seules les
jussies sont
interdites à la
vente**

(interdite depuis le 2 mai 2007)

Dans la pratique ...

Mieux vaut prévenir que guérir !

Qui que vous soyez, particuliers, collectivités, professionnels de l'aménagement, **ne plantez plus de plantes invasives !** Vous contribuerez ainsi à limiter la baisse de la biodiversité.

Certaines **plantes locales** ou **certaines espèces exotiques peu compétitives** peuvent avantageusement fleurir les jardins et les espaces verts sans risque majeur pour l'environnement : préférez-les !

Informez votre entourage des risques liés aux plantes invasives, pour la santé et pour l'environnement.

Que faire en présence de plantes invasives ?

Dans des milieux aquatiques (mares, bassins, aquariums...) :

- Les oiseaux sont capables « d'exporter » des plantes invasives vers les milieux naturels ! Arrachez les plantes invasives avec toutes les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de fragments de tiges, de racines ou de feuilles. Faites les sécher avant de les incinérer*.
- Veillez à ne pas vous débarrasser n'importe comment de vos déchets d'aquariums. Ne jetez aucun fragment de ces plantes dans le milieu naturel.

Dans vos parterres, dans vos jardins, sur vos talus :

- Eliminez les **Griffes de sorcières** de votre jardin si vous habitez près du littoral.
- Coupez les « plumeaux » des **Herbes de la pampa** dès qu'ils apparaissent. Si possible, éliminez les touffes.
- Coupez ou arrachez plusieurs fois par an les **grandes renouées**.
- Coupez dès que possible et dessouchez le **Séneçon en arbre** ; si vous rencontrez cette plante en milieu naturel, tentez de l'éliminer au plus vite.
- Ne jetez aucun fragment de ces plantes en milieu naturel ; préférez le séchage et l'incinération !

*L'incinération est la moins mauvaise solution dans le cas présent, en l'absence de techniques alternatives.

Pour en savoir plus

Une bibliographie très importante existe sur les plantes invasives, quelques références à retenir :

Plantes invasives en Bretagne

Site Internet du Conservatoire botanique national de Brest :

Définitions, liste de plantes invasives, fiches de présentation détaillées de 6 plantes invasives dans le Finistère.

<http://www.cbnbrest.fr/> rubrique «Actions en régions»

Site Internet de Bretagne environnement, Rubrique «espèces invasives» :

Définitions, listes et fiches de présentation d'espèce :

<http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>

Plantes invasives et zones humides

Site Internet du Forum des Marais Atlantiques :

Problématique espèces invasives - zones humides

http://www.forum-marais-atl.com/act_especes_env.html

Site du comité pour la gestion des plantes exotiques envahissantes des Pays de la Loire.

Nombreuses informations sur la gestion des plantes invasives en cours d'eau et zones humides (guide technique, fiche suivi de chantier, ...)

http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=34

Plantes invasives en France et en europe

Plantes invasives en France : état des connaissances et propositions d'actions. Muller S. (coord.), 2004

Muséum d'Histoire Naturelle, Collection Patrimoines Naturels vol.62, 168 p., ISBN 2-85653-570-4

Revue « La Garance Voyageuse » Hiver, 1999

Numéro spécial sur les plantes invasives : N° 48, 57 pages.

Site de l'UICN

UICN SSC Invasive Species Specialist Group (ISSG)

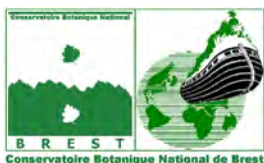
<http://www.issg.org/>

Gestion des grandes renouées :

Site conçu par la FRAPNA Haute-Savoie - entièrement consacré aux grandes renouées : identification, biologie, gestion, ...

<http://ressources.renouees.free.fr/>

Document réalisé en partenariat avec :



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Conseil général du Finistère

Service des espaces naturels et des paysages

32 boulevard Duplex Tél. 02 98 76 21 48 - Fax 02 98 76 24 60
29 196 Quimper Cedex Courriel : senp@cg29.fr

[www
.cg29
.fr](http://www.cg29.fr)